

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 février 2020 à 19h05 à la salle du conseil située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Renaud Ouellet
Et Charles Montamat.

Sont absents : Messieurs LES CONSEILLERS
Yves Lapointe,
Francis Boucher
Et Raymond Frève.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h05 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

29-02-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte.

30-02-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-2020 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 24 février 2020 annonçant l'adoption du règlement 252-2020 concernant la gestion des matières résiduelles ;

Il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement 252-2020 tel que déposé.

Ledit règlement est conservé dans le livre des règlements prévu

cet effet.

31-02-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 253-2020 SUR LES TAUX DE TAXATION 2020

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés à la séance extraordinaire du 24 février 2020 annonçant l'adoption du règlement 253-2020 concernant les taux de taxation 2020;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement 253-2020 tel que déposé.

Ledit règlement est conservé dans le livre des règlements prévu cet effet.

32-01-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h10.

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale